

**Bureau du 10 juillet 2003**

**Décision n° B-2003-1479**

objet :	<b>Travaux de reproduction de documents d'urbanisme réglementaire pour tout le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché</b>
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 juillet 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1151 en date du 17 février 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint, conformément aux articles 33, 39, 40 et 61 à 65 du code des marchés publics pour l'attribution de prestations de reproduction des documents d'urbanisme réglementaire pour tout le territoire de la Communauté urbaine.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 27 juin 2003, a classé première l'offre de l'entreprise Seven pour le marché à bons de commande d'une durée de trois ans ferme et d'un montant global de 250 000 €HT minimum et 980 000 €HT maximum.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 33, 39, 40, 53 et 61 à 65 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1151 en date du 17 février 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 27 juin 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché à bons de commande pour l'attribution de prestations de reproduction des documents d'urbanisme réglementaire pour tout le territoire de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels s'y référant, avec l'entreprise Seven, pour un montant global minimum de 296 000 €TTC et maximum de 1 162 280 €TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2003 et suivants - compte 623 700 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,